

Session 4 : Animal et société

Table ronde

Elevage de veau et protection animale

Définition

En 1979, le Farm Animal Welfare Council (FAWC) établit que les animaux dans les élevages ont droit aux **5 «libertés fondamentales»** suivantes – qui seront par la suite reprises par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et dans nos réglementations :

- La liberté physiologique : absence de faim, soif, malnutrition.
- La liberté environnementale : logement adapté, absence de stress climatique, physique.
- La liberté sanitaire : absence de douleurs, maladies et blessures.
- La liberté comportementale : expression de comportements normaux propres à l'espèce.
- La liberté psychologique : absence de peur et d'anxiété.

Les enjeux pour la filière

Le bien-être animal est une condition d'acceptation sociale, mais également un gage de réussite technico-économique au niveau de la production.

La filière Veaux a connu de nombreuses évolutions en termes de protection animale, avec l'encadrement des conditions d'élevage, la mise aux normes des bâtiments, les progrès sur l'alimentation et la protection sanitaire des animaux...

Proactive, la filière Veaux souhaite entamer une réflexion pour mieux anticiper les défis de demain et se lancer dans une démarche de progrès tenant compte des attentes des diverses parties prenantes.

Les points abordés lors de la table ronde

| Quelles sont les représentations de l'élevage de veaux dans la société ?

Le grand public connaît en général très mal la façon dont sont élevés les veaux. Quoiqu'il en soit, il est clairement établi que les filières ont tout intérêt à établir la plus grande transparence sur leurs pratiques, anticipant par là même les potentielles remises en questions sociétales. Il sera donc proposé aux acteurs du secteur de se nourrir du point de vue de différentes parties prenantes pour envisager où se situent les points critiques et les marges de progrès de la filière.

| Bien-être et protection animale dans la réglementation européenne. Progrès parcourus et perspectives d'avenir.

Quelles ont été les évolutions réglementaires marquantes pour la filière veaux en matière de bien-être animal ? Comment la Commission Européenne compte définir sa « nouvelle stratégie européenne sur le bien-être » ? Il sera ainsi question de la création de la « plateforme sur le bien-être animal », qui doit permettre de mieux prendre en compte les enjeux et points de vue des diverses parties prenantes, avec notamment comme objectifs l'harmonisation de la législation dans l'Union, en particulier pour le transport des animaux sur de longues distances, la recherche et l'innovation, et la mise en place d'opérations de communication vers le grand public. Un éclairage sera également porté sur les centres de référence sur le bien-être animal, qui ont pour mission d'apporter un appui scientifique et technique à l'ensemble des acteurs, notamment aux éleveurs, et de contribuer à la diffusion des résultats de la recherche et des innovations techniques.

| L'exemple des Pays-Bas avec le label sur le bien-être animal.

La démarche « Beter Leven » a été créée en 2007 à l'initiative de l'ONG néerlandaise de protection animale Dierenbescherming. Elle concerne différentes filières, dont le veau, et représente en 2016, 26 millions de têtes commercialisées (dont 250 000 veaux), 1600 exploitations agricoles, 300 opérateurs et 18 enseignes de distribution.

Les controverses sociétales liées aux filières d'élevage en Europe.

Selon une étude récente réalisée dans le cadre du projet de recherche ACCEPT (« acceptabilité sociale de l'élevage »), on distingue 4 registres de remise en cause de l'élevage par la population : l'environnement, le bien-être animal, la santé et le registre socio-économique (niveau d'intensification et de concentration), avec des visions divergentes de l'avenir de l'élevage. Un gradient des préoccupations sociales envers l'élevage est observé du nord vers le sud de l'Europe, avec des sujets de débats relativement universels entre les pays (Espagne, Italie, France, Allemagne, Danemark, Pays-Bas). A l'image de « Beter Leven », dans les 3 pays du nord, les associations de protection animale ont créé des labels « bien-être » officiels en collaboration avec les acteurs des filières.

Et au-delà des frontières européennes, comment évolue la prise en compte le bien-être animal ?

Un opérateur canadien témoignera des évolutions des pratiques en matière d'élevage de veaux, avec la montée en puissance de standards privés face à une réglementation moins contraignante qu'en Europe. Plus globalement, un bref panorama de l'évolution du bien-être animal dans le monde sera également présenté.

Le point de vue des éleveurs de veaux

Quelle est la compatibilité entre les exigences réglementaires et sociétales, et la dimension technico-économique d'un élevage de veaux ? Quels impacts peuvent avoir les réflexions éthiques et sociétales autour du bien-être animal, à l'échelle d'une exploitation agricole ? Les éleveurs ont un point de vue à exprimer et à faire valoir quand il s'agit de faire évoluer leurs pratiques quotidiennes.

INTERVENANTS :



Angélique Delaire est éleveuse de veaux de boucherie à Augerolles, dans le Puy de Dôme, et représentante au sein de la Fédération Nationale Bovine et de l'Interprofession Nationale Bétail et Viande.



Fabien Fontaine, a débuté à 16 ans comme producteur de veau de lait. Sa passion pour l'agriculture l'a amené à fonder la société Délimax Veaux Lourds Ltée en 1989. Depuis, il a développé une société qui valorise le diction « de la ferme à l'assiette ». Pour ce faire, plus de 5870 ha de terres cultivables, 90 bâtiments d'élevage détenus par la société, un abattoir et 2 salles de découpe sont mis à profit dans le but de fournir un produit de qualité et de proximité..



Christine Roguet, ingénieur agronome et docteur de l'AgroParisTech, chef de projet au Pôle Economie de l'IFIP-Institut du porc depuis 2003. Elle réalise des études économiques pour la filière porcine et travaille également sur l'acceptabilité sociétale des filières d'élevage, avec des ingénieurs et sociologues, pour apporter aux parties prenantes des connaissances nouvelles sur les déterminants des controverses et mobilisations collectives.



Denis Simonin, travaille sur le bien-être animal à la Commission Européenne depuis 1999 et est depuis février 2016, chef de secteur pour le bien-être des animaux au sein de la Direction Générale de la Santé et de la Sécurité Alimentaire. Il travaille à la mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de bien-être animal, plus particulièrement sur les animaux d'élevage.



Bert Van den Berg est responsable des projets relatifs aux animaux d'élevage au sein de l'ONG néerlandaise de protection animale Dierenbescherming, depuis 2000. Il travaille avec les organisations agricoles et les autorités publiques pour faire évoluer les pratiques. Ses travaux ont permis, en collaboration avec plusieurs parties prenantes, la création du label Beter Leven.

Les référents : Audrey Lebrun, Caroline Guinot, INTERBEV